








RONDY

VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Pensés pour allier résistance, confort et fonctionnalité, nos vêtements accompagnent tous les professionnels et particuliers sur le terrain. Pantalons de travail, vestes multipoches, blouses, ensemble de pluie : une gamme adaptée à chaque travail et chaque condition.

CORRESPONDANCE DES TAILLES VÊTEMENTS

Taille FR	38	40	42	44	46	48	50
Taille US	XS	S	M	L	XL	2XL	3XL
Code couleur							

RONDY

PROTECTION ANTI-CHUTE

Conçu pour les travaux en hauteur, notre kit harnais anti-chute assure une sécurité fiable et immédiate. Idéal pour les interventions sur toitures, échafaudages ou structures métalliques.

GUIDE DE LA PROTECTION ANTI-CHUTE

RÈGLEMENTATIONS RELATIVES À LA PROTECTION ANTI-CHUTE

Norme EN 361:2002 → Harnais anti-chute

Fonctions principales :

- Arrêt sécurisé de la chute
- Maintien de l'utilisateur
- Répartition des efforts
- Traçabilité

Norme EN 354:2010 → Longes de sécurité

Garanties apportées :

- Liaison sécurisée
- Maintien et positionnement
- Intégration dans un système anti-chute

Norme EN 362:2004 → Connecteurs

Garanties apportées :

- Résistance mécanique
- Verrouillage sécurisé
- Compatibilité système
- Durabilité

GUIDE DE LA PROTECTION AUDITIVE

COMMENT CHOISIR SA PROTECTION AUDITIVE ?

Environnements très bruyants
et port prolongé



Casques anti-bruit

Usages ponctuels
et mobilité élevée



Bouchons d'oreilles

RÉGLEMENTATIONS RELATIVES AUX PROTECTIONS AUDITIVES

Norme EN 352:1993 → Protecteurs individuels contre le bruit

Garanties apportées :

- Atténuation efficace du bruit
- Solidité mécanique adaptée à l'usage professionnel
- Confort pour port prolongé
- Compatibilité avec les autres EPI
- Marquage clair des performances

TOUTE NOTRE GAMME EST
CONFORME À LA NORME EN 352

Détails des performances d'atténuation :

- H (High) : Efficacité contre les sons aigus (sifflements, air comprimé)
- M (Medium) : Efficacité contre les fréquences moyennes (voix, machines)
- L (Low) : Efficacité contre les sons graves (moteurs lourds, ventilations)
- SNR (Single Number Rating) : Valeur globale d'atténuation du bruit exprimée en dB.

Norme EN 352-1:2020 → Casques anti-bruit

Garanties apportées :

- Atténuation du bruit sur l'ensemble des fréquences
- Confort de port
- Solidité de l'arceau
- Résistance aux chocs et à la transpiration
- Pression de serrage contrôlée pour un port prolongé
- Stabilité des performances dans le temps



Norme EN 352-2:2020 → Bouchons d'oreilles

Garanties apportées :

- Atténuation acoustique contrôlée
- Facilité d'insertion et de retrait
- Respect des conditions d'hygiène
- Stabilité des performances après nettoyage ou réutilisation
- Disponibilité en version jetable ou réutilisable selon les modèles



Rappel réglementaire :

- 80 dB (A) : Mise à disposition des protections auditives
- 85 dB (A) : Port obligatoire
- 87 dB (A) : Limite d'exposition après atténuation par les EPI

PROTECTION DE LA TÊTE

Pour les chantiers, les environnements industriels ou les interventions techniques, nous proposons une sélection complète : casques de protection robustes disponibles en deux coloris, modèles avec ou sans mentonnière, réglages ajustables et compatibilité avec d'autres équipements de protection individuelle.

GUIDE DE LA PROTECTION DE LA TÊTE

COMMENT CHOISIR SON CASQUE ?

La protection de la tête est essentielle pour prévenir les risques liés aux **chocs, aux chutes d'objets et aux dangers électriques**. Le choix du casque doit être adapté aux conditions d'utilisation, au niveau de protection requis et à la compatibilité avec les autres EPI.

RÈGLEMENTATIONS RELATIVES AUX CASQUES DE CHANTIER

Norme EN 397:2025 → Casques de protection industrielle

Garanties apportées :

- Absorption efficace des chocs
- Résistance à la pénétration
- Résistance et efficacité du système de rétention (harnais)
- Stabilité du casque sur la tête

Norme EN 50365:2023 → Casques électriquement isolants

Garanties apportées :

- Isolation électrique jusqu'à 1 000V (AC) et 1500V (DC)
- Absence de conduction électrique
- Protection contre le contact indirect avec des parties sous tension

PROTECTION DES GENOUX

Indispensables pour les travaux au sol prolongés, nos genouillères assurent confort, maintien et protection contre les chocs.

GUIDE DE LA PROTECTION DES GENOUX

RÉGLEMENTATIONS RELATIVES AUX GENOUILLÈRES

Série de normes EN 14404:2024 → Genouillères de travail

Garanties apportées :

- Protection contre les chocs mécaniques
- Réduction des pressions prolongées sur l'articulation du genou
- Stabilité en position de travail
- Confort pour port prolongé
- Liberté de mouvement (compatible avec l'activité professionnelle)

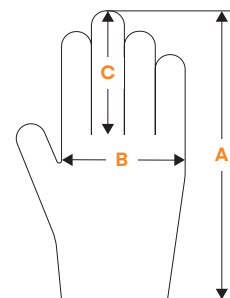
LECTURE DU MARQUAGE DES GENOUILLÈRES

Type de genouillères		Niveau	Protection contre la perforation
1	Genouillères fixées directement à la jambe (sangles ou élastiques)	0	0
2	Genouillères insérées ou fixées dans des poches de pantalon	1	≤ 100 N
3	Supports posés au sol, non fixés au corps	2	≤ 250 N
4	Accessoires spéciaux avec fonction additionnelle (roulettes, appui mobile...)		

GUIDE DE LA PROTECTION DES MAINS

GUIDE DES TAILLES DES GANTS

Taille	7	8	9	10	11	12
Code couleur poignet	■	■	■	■	■	■
A - Longueur totale (± 10mm)	230 mm	240 mm	250 mm	260 mm	270 mm	280 mm
B - Largeur paume (± 5mm)	89 mm	94 mm	106 mm	108 mm	113 mm	120 mm
C - Longueur majeur (± 4mm)	76 mm	81 mm	84 mm	90 mm	91 mm	97 mm



RÉGLEMENTATIONS RELATIVES AUX GANTS DE PROTECTION

Norme EN ISO 21420:2020 + A1:2024

→ Exigences générales

- Confort de port
- Dextérité adaptée à l'activité
- Innocuité des matériaux
- Ergonomie et bon ajustement à la main

**TOUS NOS GANTS DE PROTECTION
SONT CONFORMES À LA NORME
EN ISO 21420.**

Norme EN 388:2016 + A1:2018

→ Protection contre les risques mécaniques

- Résistance à l'abrasion (0 à 4)
- Résistance à la coupure (0 à 5)
- Résistance à la déchirure (0 à 4)
- Résistance à la perforation (0 à 4)
- Résistance à la coupure selon EN ISO 13997 (A à F)

X : essai non réalisé

Exemple
EN 388



2 1 3 1 X

Norme EN ISO 374-1:2016 + A1:2018

→ Protection contre les produits chimiques (*)

Type A : ≥ 30 min pour au moins 6 substances

Type B : ≥ 30 min pour au moins 3 substances

Type C : ≥ 10 min pour au moins 1 substance

Liste des substances :

- A – Méthanol
- B – Acétone
- C – Acétonitrile
- D – Dichlorométhane
- E – Disulfure de carbone
- F – Toluène
- G – Diéthylamine
- H – Tétrahydrofurane
- I – Acétate d'éthyle
- J – n-Heptane
- K – Soude caustique 40 %
- L – Acide sulfurique 96 %
- M – Acide nitrique 65 %
- N – Acide acétique 99 %
- O – Ammoniaque 25 %
- P – Peroxyde d'hydrogène 30 %
- Q – Acide fluorhydrique 40 %
- R – Formaldéhyde 37 %
- S – Acide chlorhydrique 37 %
- T – Acide sulfurique 10 %

Exemple

EN ISO 374-1
TYPE A



JKLOPT

Norme EN 511:2006

→ Protection contre le froid

- Protection contre le froid convectif (0 à 4)
- Protection contre le froid de contact (0 à 4)
- Étanchéité à l'eau (0 = oui / 1 = non)

X : essai non réalisé

Exemple
EN 511



X 2 X

Norme EN ISO 374-5:2016

→ Protection contre les micro-organismes

- Protection contre les bactéries
- Protection contre les champignons
- Protection contre les virus uniquement si essai complémentaire validé (VIRUS)

Exemple
EN ISO 374-5



VIRUS

(*) La protection chimique est évaluée par des essais de perméation (temps de passage du produit chimique à travers le matériau). La dégradation du gant n'est pas prise en compte et doit être évaluée séparément par l'utilisateur.

GUIDE DE LA PROTECTION DES PIEDS

RÉGLEMENTATIONS RELATIVES AUX CHAUSSURES DE SÉCURITÉ

Norme EN ISO 20345:2022 + A1:2024 → Chaussures de sécurité

Exigences fondamentales garanties par la norme EN ISO 20345 :



Résistance de l'embout aux chocs (200J) et aux écrasements (15kN)



Résistance innocuité et performance des matériaux



Ergonomie et confort de la chaussure



Résistance aux glissements (sol céramique + eau savonneuse)

Exigences de classification :



Talon fermé



Semelle à crampons



Semelle extérieure antistatique



Absorption d'énergie au talon



Insert anti-perforation métallique



Insert anti-perforation non métallique (clou Ø 4,5 mm)



Insert anti-perforation non métallique (clou Ø 3 mm)



Résistance à l'eau de la tige uniquement



Résistance à l'eau de la chaussure entière

Tableau comparatif des classes :

Type	Exigences fondamentales	Talon fermé	Semelle à crampons	A	E	P	PL	PS	WPA	WR
TIGE CUIR ET TEXTILE	SB	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
	S1	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗
	S1P	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗
	S1PL	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗
	S1PS	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✓	✗	✗
	S2	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✗
	S3	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✗
	S3L	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗
	S3S	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗
	S6	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✓
	S7	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗
	S7L	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓
	S7S	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓
	POLYMÈRES	S4	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✗
S5		✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
S5L		✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗
S5S		✓	✓	✗	✓	✓	✗	✓	✗	✗

Exigences additionnelles :



Protection des malléoles



Isolation contre le froid sur la semelle extérieure



Résistance à la coupure



Chaussure conductrice



Semelle résistante aux hydrocarbures



Isolation contre la chaleur sur la semelle extérieure



Semelle extérieure résistante à une chaleur pouvant atteindre 300°C pendant 60 secondes



Système grip pour échelle



Protection des métatarses



Résistance des pare-pierres à l'abrasion



Résistance aux glissements (sol céramique + glycérine)

GUIDE DE LA PROTECTION OCULAIRE

COMMENT CHOISIR SA PROTECTION OCULAIRE ?

Les équipements de protection oculaire permettent de protéger les yeux contre les risques **mécanique, chimique, optiques et environnementaux** rencontrés en milieu professionnel. Le choix doit être effectué en fonction de la nature des risques, de la durée d'exposition et des conditions d'utilisation.



Selon les besoins, la protection peut prendre la forme de :

- Lunettes à branches
- Lunettes masques
- Écrans faciaux

RÈGLEMENTATIONS RELATIVES AUX PROTECTIONS OCULAIRES

Norme EN 16321:2022

→ Protecteurs oculaires individuels

Garanties apportées :

- Protection contre les risques mécaniques
- Protection contre les projections chimiques (selon le type de monture et le marquage associé)
- Résistance aux projections thermiques
- Protection contre certains risques optiques dont les rayonnements UV

Garanties complémentaires :

- Qualité optique adaptée au travail
- Confort d'utilisation
- Marquage normatif lisible et identifiable

TOUTE NOTRE GAMME EST
CONFORME À LA NORME EN 166

Norme EN 170:2002

→ Protection contre les rayonnements UV

Garanties apportées :

- Protection efficace contre les rayonnements UV selon le type de filtre
- Préservation de la perception naturelle des couleurs
- Utilisation exclusivement en complément de la norme EN 166

LECTURE DES MARQUAGES DES PROTECTIONS OCULAIRES

Catégorie de filtre UV	
2	Filtre UV standard
2C	Filtre UV avec restitution naturelle des couleurs
3	Filtre UV foncé, modifiant la couleur perçue

Classe optique	
1	Usage prolongé
2	Usage intermittent
3	Usage occasionnel

2C-1,2 1F

Échelon du filtre	
1,2 à 6	1,2 = clair (≈ 80% transmission) 6 = très foncé (≈ 5% transmission)

Résistance mécanique	
S	Impact faible (12 m/s)
F	Faible (45 m/s)
B	Moyen (120 m/s)
A	Fort (190 m/s)
T	Testé à -5°C / +55°C

GUIDE DE LA PROTECTION RESPIRATOIRE

COMMENT CHOISIR SON ÉQUIPEMENT DE PROTECTION RESPIRATOIRE ?

Les équipements de protection respiratoire (EPR) assurent la sécurité de l'utilisateur face aux risques d'inhalation de **particules solides, liquides et de substances chimiques**. Le choix du masque ou du système filtrant doit être adapté au type de polluant, au niveau de protection requis, à la fréquence d'utilisation, à l'environnement de travail et aux contraintes d'usage.

RÈGLEMENTATIONS RELATIVES AUX PROTECTIONS RESPIRATOIRES

Norme EN 149:2001 + A1:2009 → Demi-masques jetables (FFP)

FFP1 : Protège contre les poussières non spécifiques (filtration min ≥ 80 %) - Niveau de protection faible.

FFP2 : Protège contre les poussières fines, fumées et aérosols (filtration min ≥ 94 %) - Niveau de protection moyen.

FFP3 : Protège contre les particules très fines et toxiques (filtration min ≥ 99 %) - Niveau de protection élevé.

NR : Non Réutilisable

R : Réutilisable

D : Résistance au colmatage

Norme EN 140:1998 → Demi-masques réutilisables

Garanties apportées :

- Étanchéité du masque
- Conception ergonomique
- Compatibilité avec filtres EN 143 et EN 14387
- Marquage et traçabilité

NB : Le niveau de protection dépend exclusivement du filtre utilisé.

Norme EN 143:2000 + A1:2006 → Filtres à particules

Classe	Éfficacité	Utilisation
P1	≥ 80 % (faible toxicité)	Poussières non toxiques
P2	≥ 94 % (toxicité moyenne)	Poussières fines, fumées
P3	$\geq 99,95$ % (haute toxicité)	Particules très fines ou à haute toxicité



Norme EN 14387:2004 + A1:2008 → Filtres contre les gaz et vapeurs

Garanties apportées :

- Protection contre les gaz et vapeurs selon leur nature
- Possibilité de filtres combinés gaz + particules
- Classes de capacité d'absorption croissantes

NB : Les filtres à gaz ont une durée de vie limitée et ne doivent jamais être utilisés en atmosphère appauvrie en oxygène.

Lettre	Couleur	Protection
A	Marron	Vapeurs organiques (point d'ébullition > 65 °C). Ex. solvants, hydrocarbures, peintures, colles...
P	Blanc	Particules (via EN 143 voir ci-dessus). Ex. poussières, fumées, brouillards, aérosols solides ou liquides)

Classification de la lettre A	
A1	Faible capacité d'absorption du filtre
A2	Capacité moyenne d'absorption du filtre
A3	Forte capacité d'absorption du filtre

Norme EN 405:2001 + A1:2009 → Demi-masques filtrants à valve (usage limité)

Garanties apportées :

- Protection temporaire contre certains gaz et vapeurs
- Filtre intégré non remplaçable
- Confort respiratoire grâce à la valve expiratoire
- Usage limité dans le temps

Ils sont destinés à des interventions courtes et spécifiques.

Marquages complémentaires :

- R : réutilisable
- D : meilleure respirabilité